

## SEANCE DU 28 AVRIL 2014

---

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 22 avril 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

**ETAIENT PRESENTS** : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYYS Myriam - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - MARTINS CARDOSO Filipe - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

**ABSENTS EXCUSES** ayant donné procuration : LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*P. BOURDEAU*) - HUGUET Annie (*Christelle DELAGE*) - CARABIN Erwan (*J. LALANNE*) - FAYOLLE Nathalie (*R. JARRETON*) - DUMONT Christelle (*S. HOUMEAU*) - HERMAN Nadine (*A. POINET*)

Mme DENNERY a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

---

### N° DEL 2014/5.2/035 – Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal. Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

**Vu** l'article 1650 du Code général des impôts ;

**Considérant** qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune de Nontron répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

**Considérant** que cette liste doit comporter au minimum trente-deux noms pour la commune de Nontron dont la population est supérieure à 2000 habitants ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

→ **APPROUVE** la liste de 16 titulaires et de 16 suppléants de présentation figurant en annexe qui sera soumise au Directeur des Services Fiscaux.

Fait à NONTRON, le 15 mai 2014

Le Maire,

Pascal BOURDEAU

*Le Maire certifie  
exécutoire la présente  
délibération compte tenu  
de sa transmission en  
sous-préfecture de  
Nontron le **16/05/2014**  
et de sa publication le  
**16/05/2014***

Le Maire,  
Pascal  
BOURDEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

---

-

**Commission municipale des impôts directs**  
**Annexe à la délibération DEL 2014/5.2/035**

Liste de membres titulaires et suppléants proposée  
par  
le Conseil municipal en séance du 28 avril 2014 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Représentants inscrit au Rôle des contributions directes de Nontron</b>	
CREMOUX Annie	BLANCHON Thomas
DELAGE Christelle	BOURDEILLETTE Filiz
GARNIER Raymond	BOURRINET Olivier
JARDRIN Christian	DELUCHE Jean
JARDRY Liliane	FOURNIER Jim
JARRETON Rémy	LHOMME Lucette
LALANNE Jean	MAGNE Jean Claude
MEYLEU Michel	MEYLEU Valérie
MONDOU Claudette	POINET Alain
TRANCHET Pascal	ROUSSEAU Céline
VANDENBOSCH Sylvie	ROUSSEAU Marguerite
VILLECHALANE Jean Pierre	TANDIN Carole
<b>Propriétaires de bois inscrits au Rôle des contributions directes de Nontron</b>	
SIMON Daniel	DEVIGE François
DESSPORT Jean Pierre	PECATTE Alfred
<b>Domiciliés hors Nontron</b>	
VERTUAUX Paul	BRUILLOT Denise
DUMONTEIT Gabriel	CHAMOULEAU Mireille

## SEANCE DU 28 AVRIL 2014

---

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 22 avril 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

**ETAIENT PRESENTS** : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - MARTINS CARDOSO Filipe - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

**ABSENTS EXCUSES** ayant donné procuration : LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*P. BOURDEAU*) - HUGUET Annie (*Christelle DELAGE*) - CARABIN Erwan (*J. LALANNE*) - FAYOLLE Nathalie (*R. JARRETON*) - DUMONT Christelle (*S. HOUMEAU*) - HERMAN Nadine (*A. POINET*)

Mme DENNERY a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

---

### N° DEL 2014/5.2/036 – Commission Administrative de Révision de la Liste Electorale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner trois élus pour siéger au sein de la Commission Administrative de Révision de la Liste Electorale. Le conseil municipal doit désigner trois élus, un pour chaque bureau de vote de la commune.

**VU** le Code Électoral notamment son article L17, relatif à la composition des commissions administratives de révision des listes électorales dans les bureaux de vote ;

**VU** la circulaire NOR/INTA 1317573C du Ministère de l'Intérieur daté du 25/07/2013

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **PROPOSE** la désignation des personnes suivantes :

- ☞ Jean LALANNE
- ☞ Rémy JARRETON
- ☞ Gérard LASTERE

Fait à NONTRON, le 15 mai 2014

Le Maire,

Pascal BOURDEAU

*Le Maire certifie  
exécutoire la présente  
délibération compte tenu  
de sa transmission en  
sous-préfecture de  
Nontron le **16/05/2014**  
et de sa publication le  
**16/05/2014***

Le Maire,  
Pascal  
BOURDEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

---

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 22 avril 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

**ETAIENT PRESENTS :** BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - MARTINS CARDOSO Filipe - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

**ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration :** LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*P. BOURDEAU*) - HUGUET Annie (*Christelle DELAGE*) - CARABIN Erwan (*J. LALANNE*) - FAYOLLE Nathalie (*R. JARRETON*) - DUMONT Christelle (*S. HOUMEAU*) - HERMAN Nadine (*A. POINET*)

Mme DENNERY a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

---

#### **N° DEL 2014/8.5/037 – Chantier Formation Nouvelle Chance : opérations façades rue Debidour**

La région Aquitaine propose une formation qualifiante aux jeunes en difficulté demandeurs d'emplois dans le cadre des chantiers « Nouvelle Chance ». L'association Pégase qui gère l'éco-centre du Périgord est qualifiée pour mettre en œuvre un tel chantier à travers une opération de réhabilitation de façades de trois bâtiments communaux situés aux n°21, 25-27 et 29 de la rue Antonin Debidour, en liaison avec le Pôle Emploi, la Mission Locale Haut-Périgord, la PLIE. Ce projet est éligible à l'obtention d'aides du Fonds Social Européen, du Département de la Dordogne, et de la Région Aquitaine laquelle vient de le valider. Estimée à 44.087,50 euros, cette opération entraînerait principalement un concours financier communal de 11.624,50 euros et la prise en charge des matériels équipements et fournitures nécessaires au chantier pour 8.122,18 euros.

Toutefois, d'une part, il doit être préalablement mis fin à la situation de péril de l'immeuble privé situé entre les bâtiments concernés par l'opération au n°23, dont la façade menace de s'effondrer et présente une menace pour la sécurité publique ; d'autre part, l'opération est

liée à la destination des immeubles qui relève des compétences de l'intercommunalité, soit pour mettre ces bâtiments à la disposition d'artisans d'arts souhaitant s'installer dans la dynamique de développement du pôle des métiers d'art, tel qu'inscrit au projet, soit pour y créer des logements à caractère social.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** projet de chantier « Nouvelle Chance » pour la rénovation des façades des bâtiments communaux situés aux n°21, 25-27 et 29 de la Rue Antonin Debidour avec le concours de l'Eco-centre du Périgord ;
- **PROPOSE** à la communauté de communes du Périgord vert nontronnais (CCPVN) d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au regard des compétences prises par la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais en lien avec la destination de ces immeubles.

Fait à NONTRON, le 15 mai 2014

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente  
délibération compte tenu de sa transmission en  
sous-préfecture de Nontron le **16/05/2014**  
et de sa publication le **16/05/2014***

Le Maire,  
P. BOURDEAU

Pascal BOURDEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

---

## SEANCE DU 28 AVRIL 2014

---

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 22 avril 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

**ETAIENT PRESENTS** : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - MARTINS CARDOSO Filipe - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

**ABSENTS EXCUSES** ayant donné procuration : LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*P. BOURDEAU*) - HUGUET Annie (*Christelle DELAGE*) - CARABIN Erwan (*J. LALANNE*) - FAYOLLE Nathalie (*R. JARRETON*) - DUMONT Christelle (*S. HOUMEAU*) - HERMAN Nadine (*A. POINET*)

Mme DENNERY a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

---

### N° DEL 2014/1.7/038 – Adhésion au groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation marquant dans son article 25 la fin progressive des tarifs réglementés de gaz naturel pour les consommateurs non domestiques consommant plus de 30.000 kWh par an, un nouveau contrat de gaz doit être choisi auprès d'un fournisseur suivant les règles des marchés publics.

Le Syndicat des Energies de la Dordogne (SDE 24), auquel adhère la Commune de Nontron, a fait part de la constitution d'un groupement de commande, au niveau régional, porté par les cinq syndicats d'énergies d'Aquitaine. De nombreuses collectivités ont décidé de le rejoindre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Nontron au groupement de commande des cinq syndicats d'énergies de la région Aquitaine constitué pour le marché du gaz naturel suite aux dispositions législatives n°2014-344 du 17 mars 2014 ;
- **AUTORISE** le Maire, ou un Adjoint ayant délégation de pouvoir, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait à NONTRON, le 15  
mai 2014

Le Maire,

Pascal BOURDEAU

Le Maire certifie  
exécutoire la présente  
délibération compte tenu  
de sa transmission en  
sous-préfecture de  
Nontron le **16/05/2014**  
et de sa publication le  
**16/05/2014**

Le Maire,  
Pascal  
BOURDEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

---

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

---

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 22 avril 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

**ETAIENT PRESENTS** : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - MARTINS CARDOSO Filipe - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

**ABSENTS EXCUSES** ayant donné procuration : LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*P. BOURDEAU*) - HUGUET Annie (*Christelle DELAGE*) - CARABIN Erwan (*J. LALANNE*) - FAYOLLE Nathalie (*R. JARRETON*) - DUMONT Christelle (*S. HOUMEAU*) - HERMAN Nadine (*A. POINET*)

Mme DENNERY a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

---

### **N° DEL 2014/7.1/039 – Approbation du Compte de gestion 2013 – Budget Principal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le Receveur Municipal. Les Comptes de gestion 2013, établis par ce dernier, sont conformes aux Comptes administratifs de la Commune.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21, L 2343-1 et R 2343-1 à 2343-10 ;

**CONSIDERANT** l'identité de valeur entre les écritures des Comptes administratifs du Maire et les Comptes de gestion du Receveur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



→ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Fait à NONTRON, le 15 mai 2014

Le Maire,

Pascal BOURDEAU

*Le Maire certifie exécutoire  
la présente délibération  
compte tenu de sa  
transmission en sous-  
préfecture de Nontron le  
**16/05/2014**  
et de sa publication le  
**16/05/2014***

Le Maire,  
Pascal  
BOURDEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

---

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 22 avril 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

**ETAIENT PRESENTS :** BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYYS Myriam - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - MARTINS CARDOSO Filipe - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

**ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration :** LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*P. BOURDEAU*) - HUGUET Annie (*Christelle DELAGE*) - CARABIN Erwan (*J. LALANNE*) - FAYOLLE Nathalie (*R. JARRETON*) - DUMONT Christelle (*S. HOUMEAU*) - HERMAN Nadine (*A. POINET*)

Mme DENNERY a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

---

**N° DEL 2014/7.1/040 – Approbation du Compte de gestion 2013 – Budget Office de Tourisme**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le Receveur Municipal. Les Comptes de gestion 2013, établis par ce dernier, sont conformes aux Comptes administratifs de la Commune.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21, L 2343-1 et R 2343-1 à 2343-10 ;

**CONSIDERANT** l'identité de valeur entre les écritures des Comptes administratifs du Maire et les Comptes de gestion du Receveur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Fait à NONTRON, le 15 mai 2014

Le Maire,

Pascal BOURDEAU

*Le Maire certifie exécutoire  
la présente délibération  
compte tenu de sa  
transmission en sous-  
préfecture de Nontron le  
**16/05/2014**  
et de sa publication le  
**16/05/2014***

Le Maire,  
Pascal  
BOURDEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

---

**SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 22 avril 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

**ETAIENT PRESENTS :** BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - MARTINS CARDOSO Filipe - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

**ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration :** LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*P. BOURDEAU*) - HUGUET Annie (*Christelle DELAGE*) - CARABIN Erwan (*J. LALANNE*) - FAYOLLE Nathalie (*R. JARRETON*) - DUMONT Christelle (*S. HOUMEAU*) - HERMAN Nadine (*A. POINET*)

Mme DENNERY a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**N° DEL 2014/7.1/041 – Tarifs des différents services municipaux payants**

Suite au renouvellement du Conseil municipal, la Commission municipale des Finances a réexaminé les tarifs des services en vigueur concernant la restauration scolaire, les garderies dans les écoles, les droits de places applicables aux foires et marchés, les tarifs concernant le cimetière et les vacations funéraires, les tarifs relatifs aux locations de salles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE** de l'application des tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 :

**Service facultatif de Restauration Scolaire (maintien tarif du 26 juin 2012) :**

<b>Quotient familial :</b> (référence à la ligne 14 de l'avis d'imposition)	<b>Q1</b> de 0 à 900 €	<b>Q2</b> de 901 à 1650 €	<b>Q3</b> + de 1.650 €
Tarif élève	2,45	3,00	3,40
Tarif élève à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	2,20	2,70	3,10
Tarif adulte : Enseignant et personnel en service	3,60		
Tarif occasionnel enfant	3,60		
Tarif occasionnel adulte	7,15		

\* \* \*

**Service de garderie périscolaire** (maintien tarif du 10 mai 2011)

Ecoles	Tarif forfaitaire mensuel en €uros
Maternelle – Midi / mois	8
Maternelle – Soir / mois	13
Primaire	11

Salle des fêtes	Tarif de location en €uros		
	Associations nontronnaises	Associations extérieures	Particuliers
Salle de réunion	Gratuit	Gratuit	16
Chauffage	10	10	10
Grande salle sans tribune	80 <i>Gratuité pour la 1<sup>ère</sup> utilisation</i>	180	180
<i>Caution</i>	<i>500</i>	<i>500</i>	<i>500</i>
Grande salle avec tribune	200 <i>Gratuité pour la 1<sup>ère</sup> utilisation</i>	350	350
<i>Caution</i>	<i>800</i>	<i>800</i>	<i>800</i>
Chauffage	70	70	70
Cuisine	40	80	80

Auditorium			
Entrées non payantes	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
Entrées payantes	<b>160</b>	<b>160</b>	<b>160</b>
<i>Caution</i>	<i>200</i>	<i>200</i>	<i>200</i>

<b>Chapiteau A. France</b>			
Chapiteau ouvert			
<i>Caution</i>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>
sans mobilier	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
avec mobilier	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>130</b>
Chapiteau fermé			
<i>Caution</i>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>
sans mobilier	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>150</b>
avec mobilier	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>180</b>

**Tarifs des locations des salles :**

\* \* \*

**Tarifs du cimetière et vacations funéraires** (maintien tarif du 26 janvier 2009)

<b>Vacation funéraire</b> (opérations consécutives au décès, opérations d'exhumation, de ré-inhumation et de translation de corps)	<b>20 €</b> avec majoration de 50 % les week end et jours fériés et en dehors des heures légales
<b>Concessions</b>	<b>39,00 € le m<sup>2</sup></b>
<b>Caveau communal</b>	<b>10 € par mois, les 3 premiers mois</b>
	<b>15 € par mois, les 9 mois suivants</b>
<b>Columbarium</b>	<b>690 € / concession de 30 ans</b>
	<b>460 € / concession de 15 ans</b>

\* \* \*

**Tarif du cavurne** (maintien tarif du 3 février 2012)

- **427 €** par case / concession trentenaire à l'espace cinéraire (créé en complément du Columbarium).

\* \* \*

**Foires et Marchés** (droits de place) (maintien tarif du 3 décembre 2012)

Eléments	Tarifs	Observations
Emplacement Commerçants abonnés <i>Règlement sur 47 semaines</i>	4 € l'emplacement jusqu'à 3 ml puis 0,20 € / ml supplémentaire	Minimum de perception : 4 €
Emplacement Commerçants non abonnés	4,5 € l'emplacement jusqu'à 3 ml puis 0,30 € / ml supplémentaire	Minimum de perception : 4,5 €
Electricité	0,50 € / jour	Point lumineux
Electricité	2,00 € / jour	Appareil
Eau	1,50 € / jour	/
Camion outillage	30 €	Stationnement Place des Droits de l'Homme
Manèges	20 € / semaine	Moins de 50 m <sup>2</sup>
	35 € / semaine	Plus de 50 m <sup>2</sup>
Cirques	35 €	Petit cirque
	160 €	Grand cirque

Fait à NONTRON, le 15 mai 2014

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente  
délibération compte tenu de sa transmission en  
sous-préfecture de Nontron le 16/05/2014  
et de sa publication le 16/05/2014*

Le Maire,  
P. BOURDEAU

Pascal BOURDEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

## SEANCE DU 28 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 22 avril 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

**ETAIENT PRESENTS :** BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - MARTINS CARDOSO Filipe - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

**ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration :** LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*P. BOURDEAU*) - HUGUET Annie (*Christelle DELAGE*) - CARABIN Erwan (*J. LALANNE*) - FAYOLLE Nathalie (*R. JARRETON*) - DUMONT Christelle (*S. HOUMEAU*) - HERMAN Nadine (*A. POINET*)

Mme DENNERY a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

### N° DEL 2014/7.6/042 – Aides aux voyages scolaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune est sollicitée par des établissements d'enseignement général ou technique du second degré, essentiellement la Cité scolaire Alcide Dusolier de Nontron, pour participer au coût de séjours culturels ou linguistiques d'élèves domiciliés à Nontron, afin d'aider les familles à supporter la part de dépense restant à leur charge.

**CONSIDERANT**, après avis de la Commission des finances réunie le 11 avril dernier, que le maintien de cette aide constitue une mesure d'intérêt général ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **FIXE** le montant des aides aux voyages scolaires selon le montant de l'impôt sur les revenus du foyer avant abattement figurant à la ligne 14 de l'avertissement fiscal

Montant de l'impôt	Montant de l'aide de la commune
inférieur à 900 euros	30% du montant restant dû par la famille
entre 901 et 1.650 euros	15% du montant restant dû par la famille
supérieur à 1.650 euros	pas d'aide

« impôts sur les revenus soumis au barème ») :

Fait à NONTRON, le 15 mai 2014

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente  
délibération compte tenu de sa transmission en  
sous-préfecture de Nontron le 16/05/2014  
et de sa publication le 16/05/2014*

Le Maire,  
P. BOURDEAU

Pascal BOURDEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

---

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

---

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 22 avril 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

**ETAIENT PRESENTS** : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - MARTINS CARDOSO Filipe - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

**ABSENTS EXCUSES** ayant donné procuration : LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*P. BOURDEAU*) - HUGUET Annie (*Christelle DELAGE*) - CARABIN Erwan (*J. LALANNE*) - FAYOLLE Nathalie (*R. JARRETON*) - DUMONT Christelle (*S. HOUMEAU*) - HERMAN Nadine (*A. POINET*)

Mme DENNERY a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

---

#### **N° DEL 2014/7.10/043 – Remboursement de frais des élus locaux pour l'exercice de leur mandat**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élus locaux peuvent bénéficier, dans différents cas, du remboursement des frais occasionnés par leurs missions sur la production de justificatifs des dépenses réellement engagées.

**VU** la circulaire du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'autoriser l'indemnisation des frais des élus locaux occasionnés lors de formations, de participations à des réunions d'instances ou d'organismes où l'élu représente la commune ;



Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**  
sur présentation des justificatifs correspondants :

**ARTICLE 1 : FRAIS DE MISSION OU DE MANDAT SPECIAL** (19 voix Pour et 4 Abstentions) :

- **AUTORISE** le remboursement des frais occasionnés par l'exercice d'une mission ou d'un mandat spécial donné, au cas par cas, par délibération à un membre du conseil municipal,
- **FIXE** les conditions de remboursement sur celles applicables aux agents de l'Etat et des collectivités locales et dans la limite forfaitaire du montant des indemnités journalières allouées aux agents publics à la date de la mission.
- **DIT** que l'usage d'un véhicule de service et le covoiturage seront privilégiés.
- **DIT** que le remboursement de ces frais comprendra les frais de séjour, les frais de transport et les frais d'aide à la personne.

**ARTICLE 2 : FRAIS DE DEPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

(19 voix Pour et 4 Contre) :

- **AUTORISE** la prise en charge des frais de déplacements aux membres du conseil municipal, occasionnés par les réunions des organes délibérants lorsque les élus y représentent la commune de Nontron, à partir du moment où les réunions sont organisées hors du territoire de la commune.
- **FIXE** les conditions de remboursement de manière identique aux frais de missions ou de mandat spécial, plafonnées aux indemnités journalières allouées aux agents publics et indexées sur les indemnités kilométriques en vigueur à la date de la réunion.
- **DIT** que l'usage d'un véhicule de service et le covoiturage seront privilégiés.

**ARTICLE 3 : FRAIS D'AIDE A LA PERSONNE DES ELUS MUNICIPAUX**

(19 voix Pour et 4 Contre) :

- **AUTORISE**, aux membres du conseil municipal qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonction, le remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées ou handicapées ou à celles qui ont besoin d'aide personnelle à leur domicile afin de leur permettre d'assister aux réunions communales ou intercommunales lorsqu'ils y représentent la commune de Nontron.
- **FIXE** le remboursement sur la base du montant horaire du salaire minimum de croissance en vigueur à la date de la réunion.

## **ARTICLE 4 : FRAIS EXCEPTIONNELS D'AIDE ET DE SECOURS ENGAGES PERSONNELLEMENT PAR LES ELUS**

(à l'unanimité) :

- ➔ **AUTORISE** le remboursement des dépenses exceptionnelles d'assistance ou de secours engagées en cas d'urgence par le Maire ou un Adjoint délégué sur leurs deniers personnels.
- ➔ **DIT** que le remboursement s'effectuera en totalité sur présentation des justificatifs correspondants.

Fait à NONTRON, le 15 mai 2014

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente  
délibération compte tenu de sa transmission en  
sous-préfecture de Nontron le **16/05/2014**  
et de sa publication le **16/05/2014***

Le Maire,  
P. BOURDEAU

Pascal BOURDEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 22 avril 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

**ETAIENT PRESENTS** : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - MARTINS CARDOSO Filipe - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

**ABSENTS EXCUSES** ayant donné procuration : LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*P. BOURDEAU*) - HUGUET Annie (*Christelle DELAGE*) - CARABIN Erwan (*J. LALANNE*) - FAYOLLE Nathalie (*R. JARRETON*) - DUMONT Christelle (*S. HOUMEAU*) - HERMAN Nadine (*A. POINET*)

Mme DENNERY a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

---

## N° DEL 2014/7.6/044 – participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire rappelle que les écoles de la commune de Nontron accueillent des élèves dont les familles sont domiciliées dans des communes extérieures, ce qui donne lieu à l'application du principe de participation de ces communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles de la commune d'accueil suivant les lois des 7 janvier et 22 juillet 1983 (article 23).

Le coût réel de fonctionnement des écoles de Nontron pour l'année 2013 rapporté à l'effectif scolarisé, suivant le compte administratif du budget principal approuvé pour l'exercice considéré, indique un montant de 1.133,54 euros par élève (*cf. annexe*), soit une participation pour les communes extérieures n'ayant pas d'école de :

MAIRIES	NB ENFANTS	MONTANT	TOTAL
Le Bourdeix	12	1 133,54	13 306,48
St Front sur Nizonne	7	1 133,54	7 934,78
St Martin le Pin	9	1 133,54	10 201,86
Lussas et Nontronneau	1	1 133,54	1 133,54
Savignac de Nontron	6	1 133,54	6 801,24
TOTAL	35	1 133,54	39 673,90

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de la participation des communes extérieures à **1133,54 euros** par élève correspondant au coût réel de fonctionnement des écoles de Nontron pour l'année 2013.

Fait à NONTRON, le 15 mai 2014

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente  
délibération compte tenu de sa transmission en  
sous-préfecture de Nontron le 16/05/2014  
et de sa publication le 16/05/2014*

Le Maire,  
P. BOURDEAU

Pascal BOURDEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

---

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - SERVICE ECOLE 0101**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>ACHATS</b>	
Eau	4 993,05
Electricité	14 503,72
Combustibles	30 460,18
Achats de matériels	0,00
Goûters	486,19
Equipements et travaux	4 942,52
Autres fournitures	589,40
Produits d'entretien	6 375,00
Fournitures de petit équipement et voirie	5 977,36
Transports collectifs	7 154,42
Achats des prestations de services	8 500,00
Fêtes et cérémonies	1 249,37
Divers	259,90
Fournitures scolaires	13 920,98
<b>S/TOTAL</b>	<b>99 412,09</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	
Rémunérations	114 786,31
Cotisations C.D.G. & C.N.F.P.T.& FNAL	2 845,68
Cotisations assurance personnel et autres	379,65
Charges Sociales	49 275,92
<b>S/TOTAL</b>	<b>167 287,56</b>
<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>	
locations diverses	11 504,31
Entretien bâtiments	10 952,39
Entretien de matériel et maintenance	4 446,83
Documentation générale	329,00
Vrst organismes de formation	85,00
Mission + voyages et déplacements	0,00
Frais de téléphone et affranchissement	5 526,42
<b>S/TOTAL</b>	<b>32 843,95</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	
Contributions obligatoires	0,00
<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
Autres charges exceptionnelles	0,00
<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>299 543,60</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RECOUVREMENTS</b>	
Remboursements sur rémunérations	4 822,91
<b>S/TOTAL</b>	<b>4 822,91</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 822,91</b>

<b>RESULTAT</b>	<b>294</b>
	<b>720,69</b>
<b>NOMBRE ENFANTS</b>	<b>260</b>
<b>COUT PAR ENFANT (€)</b>	<b>1 133,54</b>

ANNEXE Délibération 2014/7.6/044

## SEANCE DU 28 AVRIL 2014

---

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 22 avril 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

**ETAIENT PRESENTS** : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - MARTINS CARDOSO Filipe - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

**ABSENTS EXCUSES** ayant donné procuration : LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*P. BOURDEAU*) - HUGUET Annie (*Christelle DELAGE*) - CARABIN Erwan (*J. LALANNE*) - FAYOLLE Nathalie (*R. JARRETON*) - DUMONT Christelle (*S. HOUMEAU*) - HERMAN Nadine (*A. POINET*)

Mme DENNERY a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

---

### N° DEL 2014/7.2/045 – Taux des trois taxes locales pour l'année 2014

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient à l'assemblée délibérante de fixer les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti, dont les produits reviennent à la Commune.

Conformément à sa volonté exprimée, la nouvelle municipalité a envisagé une diminution de taux. Cependant, malgré l'effort marqué sur plusieurs chapitres budgétaires de dépenses pour réaliser des économies, en particulier la réduction des indemnités des élus, il s'avère qu'en raison de la situation financière et budgétaire de la Commune, de la diminution notable des recettes (en particulier de la réduction de 8% de la dotation globale de fonctionnement pour 2014) les taux d'imposition doivent être maintenus à leur niveau pour 2014.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **VOTE** les taux des taxes communales suivants :

- Taxe d'Habitation : ..... 15,21 %
- Taxe foncière bâti : ..... 32,41 %
- Taxe foncière non bâti : ... 117,44 %

Fait à NONTRON, le 15 mai 2014

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente  
délibération compte tenu de sa transmission en  
sous-préfecture de Nontron le 16/05/2014  
et de sa publication le 16/05/2014*

Le Maire,  
P. BOURDEAU

Pascal BOURDEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

---

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 22 avril 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

**ETAIENT PRESENTS** : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - MARTINS CARDOSO Filipe - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

**ABSENTS EXCUSES** ayant donné procuration : LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*P. BOURDEAU*) - HUGUET Annie (*Christelle DELAGE*) - CARABIN Erwan (*J. LALANNE*) - FAYOLLE Nathalie (*R. JARRETON*) - DUMONT Christelle (*S. HOUMEAU*) - HERMAN Nadine (*A. POINET*)

Mme DENNERY a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

---

## N° DEL 2014/7.5/046 – Subventions aux associations pour l'année 2014

Suite au dépôt des dossiers de demande de subvention pour l'année 2014 par les associations nontronnaises, la Commission des Finances, réunie le 11 avril dernier, a proposé la répartition des aides, pour un total de **75.000 euros** (dont 70.630 € affectés et 4.370 € en réserve), en tenant compte des transferts de compétences vers l'intercommunalité, auxquelles se rapportent l'objet et les domaines d'action de certaines associations et dont les aides ne relèvent plus de la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2014	DETAILS	
		Votée	En réserve
A.S.N.	10 000	10 000	
Amicale des Pompiers	10 000	10 000	
Amis de l'Orgue	2 000	2 000	
C.S.N.	25 000	25 000	
Secours Catholique	1 000	1 000	
COS Personnel	12 130	12 130	
Haltéro Club	500	500	
Lames Nontronnaises	1 000	1 000	
Les Soufflets	3 500	3 500	
O.C.C.E (classe découverte école A France)	5 000	5 000	
Team GC (Trail Grands couteliers)	500	500	
Réserve	4 370		4 370
<b>Total</b>	<b>75 000</b>	<b>70 630</b>	<b>4 370</b>

Fait à NONTRON, le 15 mai 2014

*Le Maire certifie exécutoire la présente  
délibération compte tenu de sa transmission en  
sous-préfecture de Nontron le 16/05/2014  
et de sa publication le 16/05/2014*

Le Maire,

Le Maire,  
P. BOURDEAU

Pascal BOURDEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



## SEANCE DU 28 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 22 avril 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

**ETAIENT PRESENTS :** BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - MARTINS CARDOSO Filipe - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

**ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration :** LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*P. BOURDEAU*) - HUGUET Annie (*Christelle DELAGE*) - CARABIN Erwan (*J. LALANNE*) - FAYOLLE Nathalie (*R. JARRETON*) - DUMONT Christelle (*S. HOUMEAU*) - HERMAN Nadine (*A. POINET*)

Mme DENNERY a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

### N° DEL 2014/7.1/047 – Budget Primitif 2014

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

**CONSIDERANT** l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7),

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, par 18 voix Pour, 5 Abstentions

:

→ **ADOpte** le Budget primitif Budget principal de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
- Investissement	2.475.549,00	2.475.549,00
- Fonctionnement	3.634.969,38	3.634.969,38
<b>TOTAL</b>	<b>6.110.518,38</b>	<b>6.110.518,38</b>

Fait à NONTRON, le 15 mai 2014

Le Maire certifie exécutoire la présente  
délibération compte tenu de sa transmission en  
sous-préfecture de Nontron le **16/05/2014**  
et de sa publication le **16/05/2014**

Le Maire,

Le Maire,  
P. BOURDEAU

Pascal BOURDEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

---

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

---

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 22 avril 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

**ETAIENT PRESENTS** : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - MARTINS CARDOSO Filipe - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - BLANCHON Thomas - GOURDEAU Jean-Michel - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

**ABSENTS EXCUSES** ayant donné procuration : LABROUSSE-DESCOUT Pascal (*P. BOURDEAU*) - HUGUET Annie (*Christelle DELAGE*) - CARABIN Erwan (*J. LALANNE*) - FAYOLLE Nathalie (*R. JARRETON*) - DUMONT Christelle (*S. HOUMEAU*) - HERMAN Nadine (*A. POINET*)

Mme DENNERY a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

---

**N° DEL 2014/7.5/048 – Demandes de subventions - 2<sup>ème</sup> tranche Travaux rues  
Debidour et Périgueux**

Par délibération du 3 mars 2011, le Conseil municipal avait sollicité une aide auprès de l'Etat (DETR) et auprès du Conseil général (Aménagements de bourgs) afin de financer la réalisation des travaux de réfection des voies constituant la route départementale n°3, allant de la rue du 11 Novembre à la Place du Marronnier.

Concernant la première tranche ferme des rues du 11 novembre et Camille Chabanneau, estimée à 248.174 euros HT, des aides de l'Etat de 73.240,95 euros et du département de 74.574 euros ont été obtenues.

Dans l'intervalle, les désordres (liés à l'état de l'ouvrage souterrain du « Rino » recueillant les eaux pluviales sous ces voies) ont nécessité des travaux de sécurisation donnant lieu à de nouvelles demandes d'aides obtenues également de l'Etat (DETR) et du Conseil Général (Contrat de Ville) pour cette opération imprévue.

**CONSIDERANT**, qu'il est nécessaire de relancer la demande de financement pour la seconde tranche conditionnelle de travaux de réfection des rues Debidour et de Périgueux auprès des partenaires susceptibles d'apporter leur concours ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une aide financière au titre de la DETR et auprès du Conseil général toute subvention au taux le plus élevé possible ;
- **AUTORISE** le Maire, ou un Adjoint ayant délégation de pouvoir, à signer tout document se rapportant à ces demandes.

Fait à NONTRON, le 15 mai 2014

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente  
délibération compte tenu de sa transmission en  
sous-préfecture de Nontron le 16/05/2014  
et de sa publication le 16/05/2014*

Le Maire,  
P. BOURDEAU

Pascal BOURDEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

---